



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2312-A

Date de dépôt : 11 février 2026

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de François Baertschi : Combien de porteurs d'un titre universitaire sont tributaires de l'aide sociale ?

En date du 23 janvier 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le marché de l'emploi est devenu de plus en plus difficile pour les résidents genevois, ce qui accroît la précarité dans le canton de Genève. Il suffit d'observer le nombre de dossiers d'aide sociale qui a fortement augmenté. Les universitaires n'échappent pas à la règle, mais ce problème n'est que peu relevé. Afin d'améliorer certaines politiques publiques, il est important de connaître le nombre de personnes titulaires d'un titre universitaire devant recourir à l'aide sociale.

Ma question est la suivante :

Combien de personnes dépendantes de l'aide sociale sont porteuses d'un titre d'une université ou d'une haute école ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Au 31 décembre 2025, l'Hospice général comptabilise 1 605 personnes aidées financièrement et disposant d'un titre universitaire ou d'un titre d'une haute école, sur 34 703 personnes suivies.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ